Réglementation

Autorisation de stationnement (ADS - taxi) sur le domaine public

Réforme du système de licence des taxis

> *Les autorisations de stationnement (ADS) délivrées depuis octobre 2014 ne sont plus cessibles.*
>
> *(voir menu déroulant : ADS GRATUITES)*

AUTORISATION DE STATIONNEMENT (ADS)

ADS GRATUITES

ADS CESSIBLES

RETRAIT DE L'ADS

ANNEMASSE à vivre ensemble
04 50 95 07 00

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex